Politique environnementale

de gestion des matières résiduelles

de la MRC de Charlevoix

Par Stéphanie Rochette
Technicienne en valorisation des matières résiduelles
Mise à jour 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. INRODUCTION……..……3
2. OBJECTIF……...3
3. PRINCIPE DES 3RV……4
4. ACHAT ÉCOLOGIQUE……4
5. SUIVI DE LA POLITIQUE……...5
6. CONCLUSION……5
7. ENGAGEMENTS……6
   7.1. PRINCIPE DES 3RV……6
   7.2. ACHAT ÉCOLOGIQUE……7
   7.3. SENSIBILISATION……..……8
8. ANNEXE A……...9

1. INTRODUCTION

La préoccupation grandissante pour l'état de notre planète ainsi que la notion de développement durable nous poussent de plus en plus vers une gestion responsable des matières résiduelles que nous produisons. Le réchauffement global, la perte constante de la biodiversité, la pollution de l'air, de l'eau, du sol, la diminution des ressources naturelles non renouvelables, ainsi que l'augmentation des quantités de matières envoyées à l'enfouissement sont autant de sujets d'actualité.

Un bon moyen d'aider à réduire les effets pervers reliés à la surconsommation de notre époque est la réduction des quantités de déchets acheminés à notre lieu d'enfouissement. En effet, les ordures enfouies entraînent la création de biogaz (lesquels contribuent au réchauffement planétaire et à la pollution atmosphérique) et de lixiviat (la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines).

De plus, la gestion responsable des déchets nous permet de mieux conserver nos ressources en les réutilisant ou en les recyclant plutôt qu'en exploitant de nouvelles matières.

2. Objectif

La présente politique trace les orientations qui guideront la MRC de Charlevoix et ses employés dans la gestion responsable de ses matières résiduelles et les amènera à réfléchir à leurs actions quotidiennes, à changer leurs habitudes et à prendre des décisions qui bénéficieront à la planète et par le fait même, au bien-être de la population actuelle et des générations futures. Cela contribuera à conscientiser tous et chacun à l'importance de poser des gestes simples et concrets en faveur de l'environnement.

3. Principe des 3RV

Ce principe est celui de la hiérarchie des **3RV,** qui nous indique les priorités de gestion de nos ressources : il faut d'abord réduire à la source, puis réutiliser, recycler et enfin valoriser nos déchets/ressources. L'élimination ne devrait être considérée qu'en dernier recours.

- ✓ **Réduction** : c'est diminuer l'acquisition de matériel et la consommation de ressources afin de diminuer la quantité de déchets que nous produisons et de limiter le gaspillage.
- ✓ **Réutilisation** : c'est utiliser à nouveau, acquérir du matériel usagé ou remis à neuf.
- ✓ **Recyclage** : c'est acquérir des produits recyclables ou fabriqués à partir de matériaux recyclés et favoriser des emballages recyclés et/ou recyclables.
- ✓ **Valorisation** : c'est redonner de la valeur à une matière résiduelle (compostage).

4. Achat écologique

Les **achats écologiques** font référence aux produits et services qui minimisent notre impact sur l'environnement ou qui contribuent à sa protection. Les **achats** peuvent être considérés **écologiques** s'ils respectent le plus grand nombre possible des critères suivants :

- ✓ Contenant des matières recyclées
- ✓ Écoénergétique
- ✓ Emballage réduit
- ✓ Facile d'entretien / de réparation
- ✓ Longue durée de vie
- ✓ Biodégradable
- ✓ Rechargeable
- ✓ Recyclable
- ✓ Sans métaux lourds
- ✓ Sans substance toxique
- ✓ Réutilisable

La préférence est accordée aux fournisseurs de produits et de services qui utilisent des produits qui respectent l'environnement, qui utilisent des techniques efficaces du point de vue des ressources et de l'énergie et qui recyclent leurs produits, qui pratiquent une gestion responsable des produits chimiques et éliminent les déchets dangereux d'une manière qui respecte ou dépasse les exigences des règlements pertinents.

Pour ce faire, la MRC compte joindre une copie de l'énoncé de principes aux soumissions de produits et de services ou incorporer une disposition normalisée aux soumissions et aux contrats (annexe A).

5. Suivi de la politique

Afin d'assurer la continuité des efforts de gestion de matières résiduelles, un suivi sera effectué pour faire le point sur l'évolution de la mise en œuvre de la politique et pour vérifier si l'échéancier est respecté. Une caractérisation annuelle servira de repère afin d'examiner les pratiques en cours, mesurer les actions futures et ensuite apporter les modifications qui s'imposent.

6. Conclusion

La politique présentée est un précieux outil pour diriger les efforts de la MRC dans la gestion responsable des matières résiduelles. Toutefois, la politique à elle seule n'accomplie rien : leur mise en œuvre dépend de la volonté et des efforts de toutes les personnes évoluant dans le milieu. C'est pourquoi il importe de comprendre non seulement *comment*, mais aussi *pourquoi* la politique doit être mise en œuvre. La motivation demeure la clé du succès !

Références

Le bureau écologique – Conseils pratiques pour rendre votre bureau plus respectueux de l'environnement. Bureau de la gestion des déchets d'Environnement Canada. Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 1992. Disponible en version électronique : http://perc.ca/waste-line/rrr/office/indexf.html

7. Engagements

7.1. Principe des 3RV

La MRC de Charlevoix croit que la protection de l'environnement fait partie intégrante de ses activités et s'engage à promouvoir le respect du principe des 3R (réduction à la source, réutilisation, recyclage) au quotidien.

Afin de soutenir cet engagement, la MRC s'emploiera à :

ACTIONS PROPOSÉES	Échéance	RESPONSABLE
Réduction à la source		
Imprimer recto-verso	2007	Équipe de travail
Placer une affiche avec la marche à suivre pour imprimer recto-verso	2007	Coordonnateur
Placer une affiche « Avez-vous vraiment besoin de cette photocopie? »	2007	Coordonnateur
Transmission de documents par courriel lorsque possible (ex. PV de la MRC)	2007	Équipe de travail & conseil des maires
Annuler abonnements inutiles aux journaux, bulletins, revues	2007	Équipe de travail
Utiliser des contenants réutilisables ou recyclables pour les repas, les pauses-café & les goûter de fête (éviter la vaisselle jetable)	2007	Équipe de travail
Achat de piles rechargeables	2007	Responsable des achats
Opter pour la réception de bulletins électroniques au lieu de papier	2007	Équipe de travail
Réutilisation		
Réutilisation du matériel de bureau usagé (cartable, chemise, etc.)	2007	Équipe de travail
Réutiliser le côté vierge des feuilles imprimées	2007	Équipe de travail
Recyclage		
Participer activement à la collecte sélective	2007	Équipe de travail
Disposer des RDD aux points de dépôts prévus à cet effet	2007	Équipe de travail
Valorisation		
Participer activement à la collecte de matières putrescibles	2009	Équipe de travail

7.2. Achats écologiques

La MRC de Charlevoix souhaite contribuer au respect de l'environnement en s'engageant à choisir des produits et services écologiques lorsque cela est possible.

Afin de soutenir cet engagement, la MRC s'emploiera à :

ACTIONS PROPOSÉES	Échéance	RESPONSABLE
Acheter des produits réutilisables	2007	Responsable des achats
Acheter des articles permanents et durables de haute qualité (éviter les produits jetables)	2007	Responsable des achats
Acheter des produits recyclables	2007	Responsable des achats
Acheter des produits contenant des substances recyclées	2007	Responsable des achats
Acheter des produits qui utilisent les ressources et l'énergie de manière efficace	2007	Responsable des achats
Acheter des produits engendrant moins de sous-produits polluants et présentant moins de risques pour la sécurité pendant leur utilisation et leur élimination	2007	Responsable des achats
Encourager l'achat de produits portant une « étiquette environnementale »	2007	Responsable des achats
Privilégier les fournisseurs qui utilisent des produits qui respectent l'environnement	2007	Responsable des achats
Privilégier les fournisseurs qui utilisent des procédés efficaces du point de vue des ressources et qui recyclent leurs produits	2007	Responsable des achats
Privilégier les fournisseurs qui pratiquent une gestion responsable des produits chimiques et des déchets dangereux	2007	Responsable des achats
Acheter du papier recyclé	2007	Responsable des achats
Acheter du papier hygiénique fait de fibres recyclées	2007	Responsable des achats
Établir des ententes avec les fournisseurs pour éliminer le suremballage	2007	Responsable des achats
Vérifier la possibilité d'acheter certains produits en vrac	2007	Responsable des achats
Acheter des produits non toxiques	2007	Responsable des achats
Éviter d'acheter des produits en aérosol	2007	Responsable des achats
Acheter des produits concentrés	2007	Responsable des achats
Éviter d'acheter des fertilisants, herbicides et pesticides chimiques (ou décourager l'utilisation de tels produits)	2007	Responsable des achats
Joindre une copie de l'énoncé de principes aux soumissions de produits et de services ou incorporer une clause normalisée aux soumissions et aux contrats (annexe A)	2007	Équipe de travail

7.3. Sensibilisation

La MRC de Charlevoix s'engage à sensibiliser, informer et motiver ses employés, car la mise en œuvre de cette politique repose essentiellement sur la volonté de tous et chacun.

Afin de soutenir cet engagement, la MRC s'emploiera à :

ACTIONS PROPOSÉES	Échéance	RESPONSABLE
Informer tous les employés de l'adoption de la politique et les sensibiliser au principe des 3R et à l'utilisation de produits écologiques, locaux et équitables	2007 2011	Coordonnateur
Effectuer un suivi périodique et fournir une rétroaction pratique et quantitative sur les réalisations relatives aux politiques de gestion des matières résiduelles	2007 2011	Coordonnateur
Créer un tableau d'affichage « vert » pour y afficher des conseils utiles, des notes et des rapports sur les progrès réalisés	2007	Coordonnateur
Créer une petite mascotte qui circulerait de bureau en bureau et diffuserait des messages écolo (conseil /rappel)	2011	Coordonnateur

8. Annexe A – Énoncé de principe et clause normalisée

L'énoncé de principe suggéré se lit comme suit:

« La MRC de Charlevoix souhaite contribuer au respect de l'environnement, au maintien et à la création d'emplois locaux ainsi qu'à la dignité humaine à travers le monde en s'engageant à choisir des produits et services écologiques, locaux et équitables lorsque cela est possible.

Notre organisation a réalisé un plan d'action pour les 3R et a pour politique d'accorder la préférence, si possible, aux produits qui peuvent être réutilisables, qui contiennent des matières recyclées, qui sont recyclables, qui sont durables et réparables, qui affichent l'un des éco-logos reconnus officiellement, qui utilisent les ressources et l'énergie de manière efficace, qui présentent moins de risques pour la sécurité pendant leur utilisation et leur élimination que leurs produits concurrents ou qui respectent par ailleurs l'environnement. »

Une **clause normalisée dans les soumissions** pourrait se lire comme suit:

« Lorsque possible, la préférence sera accordée aux fournisseurs qui utilisent des produits qui respectent l'environnement (par exemple, qui font appel à des produits d'emballage réutilisables, retournables ou recyclables), qui utilisent des procédés efficaces du point de vue des ressources et de l'énergie, qui recyclent leurs produits, qui pratiquent une gestion responsable des produits chimiques et qui éliminent les déchets dangereux de manière écologique. »

Source : Le bureau écologique, 1992.